



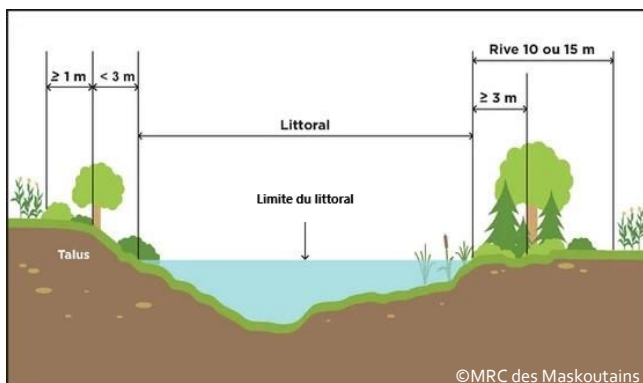
FICHE TECHNIQUE

BANDES RIVERAINES

Les rives, les berges et les plaines inondables sont essentielles à la survie des écosystèmes. Ainsi, tout résident riverain a le devoir de **protéger** la bande riveraine pour le bien de la collectivité et pour s'assurer de garder la bonne terre dans le champ.

La Politique de Protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) a été adoptée en 1987 par le gouvernement du Québec. Le 1^{er} mars 2022, le gouvernement du Québec l'a remplacé par un régime transitoire légiférant, entre autres, les aménagements en rive. Selon ces documents une bande de végétation doit être **conservée en permanence** le long des cours d'eau et lacs.

En milieu agricole, la bande à respecter est de **trois mètres au-dessus de la limite du littoral**. Celle-ci correspond exactement à la ligne des hautes eaux (LHE). Cette réglementation s'applique à tous les cours d'eau et lacs du Québec.



AVANTAGES ET BIENFAITS

RÉDUCTION DE L'ÉROSION / STABILISATION

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

AUGMENTATION DE LA BIODIVERSITÉ

LIMITE LE RÉCHAUFFEMENT DES COURS D'EAU

SUBVENTIONS DISPONIBLES

Programme Prime-Vert
Volet 1 MAPAQ

Programme rétribution Alus

Aides des différents comités de bassin versant

COMMENT PRÉVOIR MES COÛTS ?

Planification

Un aménagement de bande riveraine se planifie d'avance, dépendant des **objectifs établis**. Que ce soit pour stabiliser la berge, prévenir l'érosion éolienne, augmenter la biodiversité ou rentabiliser sa bande en la récoltant, l'aménagement sera complètement différent. Pour partir son projet, il peut être intéressant de consulter le guide « À chacun sa bande » pour voir 7 différents modèles de bandes riveraines à différents potentiels. Il est important de bien connaître les **espèces nuisibles potentielles** de la région, pour assurer une bonne protection et choisir les végétaux en conséquence (ex. : les arbustes éloignent le rat musqué).

Aménagement

Lors de l'aménagement, plusieurs aspects sont à prendre en compte : moment de l'implantation, température lors de l'implantation (une sécheresse lors de la première année peut être très néfaste pour l'aménagement si aucun arrosage n'est prévu), espacement des végétaux, financement disponible et la personne réalisant les travaux. Le Prime-Vert volet 1 du MAPAQ finance ce genre de projet à **minimum 70 %** lorsque l'aménagement respecte les critères et que la demande a été acceptée. Il est important **d'être bien accompagné ou d'être bien outillé** pour s'assurer d'un aménagement résilient et durable.



Entretien

L'étape de la réalisation des travaux est très importante, mais l'entretien aussi. Le désherbage, le suivi de la mortalité des végétaux et la taille des arbres sont des exemples d'entretien auxquels il faut penser et qui sont cruciaux **les trois à cinq premières années**. Certains entretiens sont couverts par le Prime-Vert, il faut donc bien faire votre planification financière pour avoir une idée réelle des coûts engendrés.



Montage financier

En plus du MAPAQ, le **programme Alus en Montérégie** offre une rétribution aux aménagements au-delà de la réglementation. Il peut être intéressant de faire la demande pour y avoir accès, lorsque la superficie est supérieure à 0.15 ha. Pour bien planifier les coûts engendrés d'un aménagement, l'outil « **Simulateur de coûts de bandes riveraines** » disponible sur Agri-Réseau peut être très intéressant à utiliser pour calculer les frais de l'aménagement et de l'entretien, mais aussi les pertes monétaires reliées à la perte de superficie cultivable.

Outils disponibles

Site Web MRC des Maskoutains : <https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/bandes-riveraines>

Portail de l'UPA : <https://www.upa.qc.ca/fr/communiqués/2017/03/lancement-de-la-campagne-operation-bandes-riveraines/>

Guide À chacun sa bande : <https://www.agrireseau.net/legumeschamp/documents/87274/a-chacun-sa-bande-guide-des-bandes-riveraines-en-milieu-agricole>

Simulateur de coûts de bandes riveraines : <https://www.agrireseau.net/documents/103704/simulateur-de-co%C3%BBts-de-bandes-riveraines?a=1>



Avec la participation financière de :



Pour plus d'informations, veuillez contacter votre agronome, le CBVDF ou le club conseil Gestrie-Sol.